COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2025

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

Accès au grade d'Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code Général de la Fonction Publique,

VU Le statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants,

ARRETE

ARTICLE 1 Le tableau d'avancement au grade d'Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Madame BOURDET Aline, Educateur de Jeunes Enfants Echelon : **13** **Par ancienneté**	**1**	**10 Avril 2025** **Favorable**

Total promouvables : 3
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 3

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Conches en Ouche, le 7 Avril 2025

Le Président,
Jérôme PASCO